



Réunion de planification annuelle du conseil municipal de la ville de Bouctouche

PROCÈS-VERBAL

le 7 janvier 2015

18 h 30

salle du conseil

Présence : Aldéo Saulnier, maire
Roland Fougère, maire suppléant
Oscar LeBlanc, conseiller
Pauline Hébert, conseillère
André J. Cormier, directeur général, greffier
Joanne Savoie, secrétaire
Rose-Marie Allain, trésorière par intérim

Absent : Mike LeBlanc, conseiller

1. Ouverture officielle de la séance.

Le maire suppléant, Roland Fougère, ouvre officiellement la séance à 18h32 et souhaite la bienvenue et aussi la bonne année aux personnes présentes.

2. Adoption de l'ordre du jour.

15-01 : PAULINE HÉBERT / OSCAR LEBLANC

que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Divulcation de conflit d'intérêt.

Aucun conflit d'intérêt n'est signalé.

4. Transferts à la Réserve Capital Général.

15-02 : OSCAR LEBLANC / PAULINE HÉBERT

En premier, que cette résolution du Conseil de ville de Bouctouche soit datée du 29 décembre 2014 et que l'on transfère la somme de 137 107,00\$ de la Réserve de fonctionnement opérationnel au compte Général pour balancer le budget de l'année 2014. En plus, que l'on transfère la somme de 139 535,00\$ de la Réserve Capital du compte Général au budget général pour l'année 2014 afin de balancer le budget général pour la Ville de Bouctouche pour l'année 2014.

ADOPTÉE

5. Transfert à la Réserve Capital Eau & Égouts.

Le maire Aldéo Saulnier joint la réunion à 18h45.

15-03 : OSCAR LEBLANC / PAULINE HÉBERT

que cette résolution du Conseil de ville de Bouctouche soit datée du 29 décembre 2014 et que l'on transfère la somme de 159 000,00\$ du budget eau et égouts 2014 à la Réserve Capital Eau et Égouts de la Ville de Bouctouche.

ADOPTÉE

6. Liste des propositions – planification 2015.

Rapport du directeur du département des services administratifs, développement économique, financiers et urbanisme, le maire Aldéo Saulnier.

a) que la rémunération du conseil municipal en 2015 soit:

Réunion ordinaire:	<u>2015</u>
Maire	200\$
Maire suppléant	200\$
Conseiller.ère	200\$
Réunion extraordinaire :	
Maire	100\$
Maire suppléant	100\$
Conseiller.ère	100\$
Jour:	
Maire	150\$
Maire suppléant	150\$
Conseiller.ère	150\$
Année:	
Maire	6 000\$
Maire suppléant	4 400\$
Conseiller.ère	4 000\$

b) que la Ville de Bouctouche inc. réserve en 2015 un montant de 7 000\$ pour les cotisations et abonnements aux organismes/associations.

c) que l'on réserve en 2015 un montant de 2 500\$ pour une réception publique de Noël.

d) que l'on réserve en 2015 un montant de 22 000\$ envers les dépenses de congrès et délégation.

e) que la Ville de Bouctouche inc. contribue en 2015 un montant de 20 000\$ au Pays de la Sagouine.

f) que la Ville de Bouctouche inc. contribue en 2015 une somme de 2 000\$ envers les bourses d'études, soit 4 bourses d'études d'un montant de 500\$ chacune.

- g)** que la Ville de Bouctouche inc. réserve une somme de 74 108\$ pour le budget 2015 des services d'aménagement de la Commission de services régionaux de Kent.
- h)** que la Ville de Bouctouche inc. réserve en 2015 une somme de 4 000\$ pour le centre-ville de Bouctouche.
- i)** que la Ville de Bouctouche inc. réserve en 2015 un montant de 35 000\$ pour le développement économique de la municipalité.
- j)** que la Ville de Bouctouche inc. réserve en 2015 une somme de 21 350\$ pour les dépenses du Centre d'information aux visiteurs.
- k)** que la Ville de Bouctouche inc. réserve en 2015 un montant de 10 000\$ pour du Marketing & Promotion.
- l)** que la Ville de Bouctouche inc. réserve en 2015 une somme de 8 500\$ envers l'entretien des sentiers.
- m)** que le prix pour un terrain situé sur l'avenue des Vétérans pour l'année 2015 soit :
 - 32 000\$ + TVH avec agent immobilier (lots situés sur côté sud de la rue)
 - 30 000\$ + TVH sans agent immobilier (lots situés sur côté sud de la rue)
 - 37 400\$ + TVH avec agent immobilier (lots situés sur côté nord de la rue)
 - 35 400\$ + TVH sans agent immobilier (lots situés sur côté nord de la rue)

- n) que la masse salariale totale des employé(e)s de la Ville de Bouctouche pour l'année 2015 soit :

Employé(e)s à temps plein

Anna Allain
Claude Allain
Daniel Allain
Géraldine Allain
Rose-Marie Allain
Brigitte Basque
David Bourque
Gary Carroll
Maurice Collette
André J. Cormier
Gérald Cormier
Luc Cormier
Maria Cormier
Harvey LeBlanc
Guy Léger
Gérald Mills
Mario Poirier
Denny Richard
Joanne Savoie

Total des salaires pour les employé(e)s à temps plein 765 000\$

Employé(e)s à temps partiel

Annette Allain
Claudette Allain
Sylvie Babineau
Claudine Cormier
Mathieu Cormier
Della Lacenaire
Noëlla LeBlanc
Rachel LeBlanc
Rachelle LeBlanc
Wayne LeBlanc
Monique Maillet
Raymond Mills
Marie-Thérèse Richard
Mario Saulnier
Martha Saulnier
Jonathan Savoie

Total des salaires pour les employé(e)s à temps partiel et occasionnels
200 000\$.

- o) que les réunions régulières du conseil municipal demeurent le 3^e mardi de chaque mois. La réunion débutera à 19h00.
- p) que le taux de taxe municipale pour l'année 2015 demeure 1,1675\$ du cent dollars d'évaluation.
- q) que les taux mensuels pour les baux existants entre la Ville de Bouctouche inc. et ses locataires pour l'année 2015, soient:

Taux mensuels - 2015

Hôtel de ville – Centre J. K. Irving:

C.A.D.K. – Bail de 5 ans (octobre 2011 à octobre 2016)

Locaux 202, 203, 204, 206, 207, 209,
210, 211, 212 et 213 2 469,00\$ + TVH = 2 789,97\$

Commission des déchets solides de Kent

Bail de 5 ans (octobre 2011 à octobre 2016)

Local 116 273,00\$ + TVH = 308,49\$

Chambre de Commerce

Local 112 & frais d'internet 158,05\$ + TVH = 178,60\$

Rinkside Sports – Bail de 3 ans

(septembre 2013 à mai 2016)

Local 138 150,00\$ + TVH = 169,50\$
(septembre, avril et mai)

300,00\$ + TVH = 339,00\$
(octobre à mars)

Ancien édifice municipal:

Alphabétisation NB / Kent-Sud Réception & Locaux 1 & 2	707,96\$ + TVH = 800,00\$
Michel et Carmen Allard Ancienne salle du conseil	530,97\$ + TVH = 600,00\$
MADD Kent Local 205	133,00\$ + TVH = 150,29\$
Benoit Bourque, député Locaux 202 & 203	417,45\$ + TVH = 471,72\$

15-04 : ROLAND FUGÈRE / PAULINE HÉBERT

que l'on adopte toutes les résolutions du département des services administratifs, développement économique, financiers et urbanisme.

ADOPTÉE

Rapport du directeur du département des services d'incendies, sécurité et protection, le conseiller responsable Oscar LeBlanc.

- a) que la rémunération des pompiers pour l'année 2015 soit:
- | | | |
|--------------|------------------------------------|---|
| Chef pompier | 1 200\$ par année | (déboursé avant le 10 décembre de l'année en cours) |
| Pompiers | 10,30\$/heure
(salaire minimum) | (déboursé avant le 10 décembre de l'année en cours) |
- b) que la Ville de Bouctouche inc. réserve en 2015 une somme de 20 000\$ pour l'équipement et les matériaux des pompiers.
- c) que la Ville de Bouctouche inc. réserve en 2015 une somme de 10 000\$ envers la formation des pompiers.
- d) que la Ville de Bouctouche inc. réserve en 2015 une somme de 5 000\$ pour le système de communication des pompiers.
- e) que la Ville de Bouctouche inc. réserve en 2015 une somme de 6 000\$ pour le service de répondeur 911.
- f) que la Ville de Bouctouche inc. réserve en 2015 une somme de 370 000\$ pour les services policiers.
- g) que la Ville de Bouctouche inc. réserve en 2015 une somme de 30 000\$ pour les frais d'administration de la G.R.C.
- h) que la Ville de Bouctouche inc. réserve en 2015 une somme de 5 000\$ envers les frais de détention et garde de prison.

15-05 : OSCAR LEBLANC / ROLAND FOUGÈRE

que l'on adopte toutes les résolutions du département des services d'incendies, sécurité et protection.

ADOPTÉE

Rapport du directeur du département des services de transport, le maire suppléant Roland Fougère.

- a) que la Ville de Bouctouche inc. réserve en 2015 un montant de 110 000\$ envers l'asphaltage, le rapiéçage et tout entretien d'été.
- b) que la Ville de Bouctouche inc. réserve en 2015 un montant de 10 000\$ pour le marquage des rues.
- c) que la Ville de Bouctouche inc. réserve en 2015 un montant de 15 000\$ envers les dépenses de trottoirs.
- d) que la Ville de Bouctouche inc. réserve en 2015 un montant de 225 000\$ pour le déblaiement de la neige et 40 000\$ pour le coût du sel.
- e) que la Ville de Bouctouche inc. réserve en 2015 un montant de 9 550\$ envers les dépenses du déblaiement de la neige des trottoirs.
- f) que le taux pour les frais de connexion pour les égouts pluviaux demeure 350\$ en 2015.

15-06 : ROLAND FOUGÈRE / OSCAR LEBLANC

que l'on adopte toutes les résolutions du département des services de transport.

ADOPTÉE

Rapport du directeur du département des services des loisirs, sports et affaires culturelles, la conseillère, Pauline Hébert.

- a) que les taux de location de la glace pour une heure pour la saison 2015-2016 soient comme suit :

Taux régulier

Du matin jusqu'à 19h00 (jours de la semaine) 123,89\$ + taxe = 140,00\$

"Prime time" après 19h00 (jours de la semaine et après 15h00 les fins de semaine) 150,44\$ + taxe = 170,00\$

Conseil récréatif

(Hockey mineur, Lames d'argent et Ringuette)

Du matin jusqu'à 19h00 123,89\$ + taxe = 140,00\$

"Prime time" après 19h00 150,44\$ + taxe = 170,00\$

N. B. (1 heure de glace = 50 minutes de glace et 10 minutes pour nettoyage).

- b) que le taux de location du Forum pour les activités hors saison en 2015 soit comme suit :

organisation à but non lucratif (intérieur de la municipalité)	250\$ plus taxe	plus dépôt de dommage 250\$
--	-----------------	-----------------------------

organisation à but non lucratif (extérieur de la municipalité)	500\$ plus taxe	plus dépôt de dommage 500\$
--	-----------------	-----------------------------

organisation privée (intérieur de la municipalité)	500\$ plus taxe	plus dépôt de dommage 500\$
--	-----------------	-----------------------------

organisation privée (extérieur de la municipalité)	1 000\$ plus taxe	plus dépôt de dommage 1 000\$
--	-------------------	-------------------------------

- c) que le taux de location de l'aréna au Centre J. K. Irving pour faire des activités soit comme suit en 2015:

Taux de base (courant électrique et taxe incluse)

Aréna 3 000,00\$/jour

Équipement (taxe incluse)

Plancher pour couvrir patinoire	1 000,00\$
Estrade (40' x 60' maximum)	500,00\$
Barricades pour estrade	10,00\$/section
Location de chaises	250,00\$/chaque événement
Location de tables	5,00\$/chacune
Enlèvement des bandes (Nord/Sud)	750,00\$
(au complet)	1 200,00\$
Enlèvement de la glace	10 000,00\$
Enlèvement des bandes	25,00\$/section
Opérateur de chariot élévateur	50,00\$/heure
Opérateur du tableau de pointage électronique	25,00\$/heure
Rideaux pour arrière scène (35'haut x 150'large)	100,00\$

Service de billetterie

Vendeurs de billets	15,00\$/heure
Frais de service sur billet vendu	4,00\$/billet
Frais de carte de crédit	3% des ventes par carte de crédit
SOCAN	3% des profits nets

Personnel

Placiers	17,00\$/heure
Sécurité	17,00\$/heure
Préposés aux salles de toilettes	17,00\$/heure
Superviseur des techniciens d'événement	21,00\$/heure
Technicien d'événement	19,00\$/heure
Préposés au nettoyage/entretien	17,00\$/heure
Électricien	37,00\$/heure
Préposé aux premiers soins	30,00\$/heure

- d) que le taux pour les logos sur la glace demeure 500\$ par année en 2015.
- e) que le taux pour les enseignes illuminées au Centre J. K. Irving en 2015 soit 1 000\$ par année.

f) que les taux de location pour la Salle Guy A. Richard soient comme suit en 2015:

Salle A	200\$ (taxe incluse)
Salle B	200\$ (taxe incluse)
Salle C	300\$ (taxe incluse)
Salle A, B & C	600\$ (taxe incluse)

g) que le taux de location pour les salles de conférences en 2015 demeure 25,00\$/heure taxe incluse.

h) que la Ville de Bouctouche inc. réserve en 2015 un montant de 15 000\$ pour l'entretien des installations sportives et récréatives.

i) que la Ville de Bouctouche inc. contribue en 2015 un montant de 3 400\$ pour le budget 2015 de la bibliothèque de Bouctouche et que l'on réserve une somme de 4 565\$ envers l'achat d'équipements et matériaux informatiques.

j) que la Ville de Bouctouche inc. fasse en 2015 un don d'un montant de 5 000\$ au Musée de Kent. La contribution de la Ville de Bouctouche inc. sera remise lors de la réception du rapport financier 2014.

k) que la Ville de Bouctouche inc. réserve en 2015 un montant de 2 000\$ pour le Carnaval Flocon Magique.

l) que la Ville de Bouctouche inc. réserve en 2015 un montant de 20 000\$ pour le Festival des Mollusques.

m) que la Ville de Bouctouche inc. réserve la somme de 5 000\$ pour la Fête du 15 août 2015.

n) que la Ville de Bouctouche inc. réserve en 2015 un montant de 1 000\$ pour la Fête du Canada.

o) que la Ville de Bouctouche inc. contribue en 2015 un montant de 1 000\$ pour les activités musicales (Gros Tyme) au centre-ville de Bouctouche.

p) que la Ville de Bouctouche inc. réserve en 2015 un montant de 1 000\$ pour le Marché des Fermiers.

q) que la Ville de Bouctouche inc. contribue en 2015 un montant de 2 500\$ pour le Festival de la Folie des Arts.

r) que la Ville de Bouctouche inc. réserve en 2015 un montant de 500\$ pour le Comité de Jumelage, soit le même montant que le Village de Saint-Antoine. La contribution de la Ville de Bouctouche inc. sera remise lors de la réception du rapport financier 2014.

- s) que la Ville de Bouctouche inc. réserve en 2015 un montant de 4 000\$ envers la Société canadienne du cancer pour leur activité du Relais pour la vie à Bouctouche en plus du service des employés.
- t) que la Ville de Bouctouche inc. contribue en 2015 un montant de 4 000\$ envers les dépenses du ramassage des déchets du Vestiaire St-Jean-Baptiste.
- u) que la Ville de Bouctouche inc. contribue en 2015 un montant de 500\$ envers le défilé de Noël.
- v) que la Ville de Bouctouche inc. contribue en 2015 un montant de 1 000\$ aux Cadets de l'Aviation 763 Bouctouche à condition qu'ils participent aux parades annuelles de Bouctouche.
- w) que la Ville de Bouctouche inc. contribue en 2015 un montant de 500\$ envers Jeunesses Musicales.
- x) que la Ville de Bouctouche inc. réserve en 2015 un montant de 500\$ pour Hospice Sud-Est Inc.
- y) que la Ville de Bouctouche inc. réserve en 2015 un montant de 500\$ pour le Comité Cœur en santé.

15-07 : PAULINE HÉBERT / ROLAND FOUGÈRE

que l'on adopte toutes les résolutions du département des services des loisirs, sports et affaires culturelles.

ADOPTÉE

Rapport du directeur du département des services de l'hygiène, des égouts, de l'eau et de l'environnement, le conseiller responsable Mike LeBlanc.

- a) que la Ville de Bouctouche inc. budgétise en 2015 un montant de 33 000\$ pour le ramassage des ordures.
- b) que la Ville de Bouctouche inc. budgétise en 2015 un montant de 133 000\$ pour le traitement des déchets solides.
- c) que la Ville de Bouctouche inc. budgétise en 2015 un montant de 11 000\$ pour les campagnes d'embellissements.
- d) que la Ville de Bouctouche inc. budgétise en 2015 un montant de 2 000\$ envers la formation et perfectionnement du système d'égout.
- e) que les branchements d'eau et d'égout effectués dans la ville de Bouctouche en 2015 demeurent à 350\$ chacun.
- f) que le taux aux usagés en 2015 pour le service d'égout demeure à 220\$ l'unité.
- g) que la Ville de Bouctouche inc. budgétise en 2015 un montant de 2 000\$ envers la formation et perfectionnement du système d'eau.
- h) que le taux aux usagés en 2015 pour le service d'eau demeure à 170\$ l'unité.
- i) que l'on réserve en 2015 un montant de 15 000\$ pour le partage des coûts entre la municipalité et le promoteur en ce qui concerne le développement des subdivisions à l'intérieur des municipalités, soit de payer 50% de la construction de la ligne d'eau d'une subdivision n'incluant pas les frais d'ingénierie.

15-08 : ALDÉO SAULNIER / PAULINE HÉBERT

que l'on adopte toutes les résolutions du département des services de l'hygiène, des égouts, de l'eau et de l'environnement.

ADOPTÉE

7. **Adoption – budget du fonds de fonctionnement général 2015 et budget du fonds de fonctionnement du service d'eau et d'égouts 2015.**

15-09 : PAULINE HÉBERT / OSCAR LEBLANC

LA PRÉSENTE ATTESTE que le 7^e jour de janvier 2015 le conseil de la municipalité de Bouctouche a DÉCIDÉ que la somme de 4 775 862\$ soit le budget total de fonctionnement de la municipalité, que la somme de 2 412 575\$ soit le mandat de la municipalité pour l'année suivante, et que le taux d'imposition soit 1,1675\$. Le conseil ordonne et prescrit que le mandat soit prélevé par le (la) ministre de l'Environnement et Gouvernements locaux sur l'évaluation des propriétés immobilières qui sont imposables en vertu de la Loi sur l'évaluation et se trouvent dans le territoire de la municipalité de Bouctouche.

LA PRÉSENTE ATTESTE que le 7^e jour de janvier 2015 le conseil de la municipalité de Bouctouche a DÉCIDÉ qu'en vertu de l'alinéa 189(4) de la Loi sur les municipalités, le budget total de fonctionnement du service d'eau et d'égouts pour la prochaine année comprendra des revenus de 981 420\$ et des dépenses de 981 420\$.

ADOPTÉE

8. **Demande – annonce publicitaire - programme du 10e tournoi annuel de Ringuette de Kent-Sud - 6 au 8 février 2015.**

15-10 : ROLAND FOUGÈRE / OSCAR LEBLANC

que l'on fasse une contribution d'une somme de deux cents dollars (200\$) pour faire paraître une annonce publicitaire dans le programme du tournoi annuel de Ringuette de Kent-Sud qui va avoir lieu du 6 au 8 février 2015 dans les arénas de Bouctouche et Cocagne.

ADOPTÉE

9. **Affaires nouvelles.**

Aucune discussion.

10. **Levée de l'assemblée.**

15-11 : ROLAND FOUGÈRE

pour la levée de l'assemblée à 19h25.

ADOPTÉE